



## radiation par erreur de la CPAM

Par **morgane69**, le **18/04/2011** à **14:06**

Bonjour,

Je vous contacte car je suis à la fois salariée (soumise au régime général de la CPAM) et j'ai créé en février 2011 mon entreprise sous le régime d'auto-entrepreneur. Cette activité est très annexe pour moi, mon revenu étant constitué à 99% de mon salaire. Cette création a entraîné mon affiliation à la RSI (cassie des Indépendants) mais étant salariée je n'aurais pas dû être radiée de la CPAM.

Malheureusement en mettant à jour ma Carte Vitale, j'ai vu que je ne faisais plus partie de la CPAM mais de la RSI. Or je souhaite rester à la CPAM. je suis enceinte et souhaite bénéficier de mes indemnités journalières lorsque je serai en congé maternité. De plus depuis ce changement, je ne suis plus du tout remboursée de mes consultations et analyses et ma déclaration de grossesse a été "égarée".

Malgré courriers et demandes à la CPAM et à la RSI, rien ne bouge.

Si quelqu'un peut m'aider, cela me rendrait bien service ! D'avance merci

Morgane